

INFORMATION AUX PORTEURS

09/01/2024 – CPR SILVER AGE (PART P : FR0010836163) : DECIMALISATION DE LA PART P

A compter du 09 janvier 2024, le montant minimum de souscription initiale et ultérieure de la **part P** (code ISIN : FR0010836163) du FCP CPR SILVER AGE pourra se faire en cent-millièmes de parts (*en lieu et place de millièmes de parts*).

La documentation juridique du FCP sera modifiée en conséquence et disponible sur le site internet de CPR Asset Management : www.cpram.com.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction